

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Madame Francesca ITALIANO** Rue à Paniers 105 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue à Paniers 105 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **01 D 317 E** les travaux suivants : **Modification de baie, modification du relief du sol, pose d'un abri de jardin (Régularisation) et pose d'une pergola.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet d'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

**Art 17-7 et 17-7: Baies et ouvertures : Création d'une baie plus large que haute**

**Art 17-8 et 15-8 : Clôture : Mur de clôture d'une hauteur supérieure à 2,20m**

**Art 17.9 et 15.9 : Solde de propriété : L'abri n'est pas n'est pas implanté à mitoyenneté ou avec un recul de 2 m au moins**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/07/2021 au 23/08/2021 au collège communal**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40 :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 14h00*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 03/07/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(s) M. MESSIN  
Echevin de l'Urbanisme